

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités tenue le 5 décembre 2024 à l'Hôtel Château Laurier de Québec.

RÉSOLUTION CA-FQM-2024-12-05_10

Programme de compensation aux

municipalités rurales pour la

protection du territoire agricole

CONSIDÉRANT QUE 19 municipalités rurales de la CMM renferment 42 % du territoire agricole de la région;

CONSIDÉRANT QUE la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire reconnait que les meilleures terres agricoles sont dans la région métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la CMM font face à des pressions de développement;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités rurales de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) rencontrent des difficultés à générer des revenus en raison de leur faible densité de population et de leur grande proportion de territoire agricole;

CONSIDÉRANT QUE ces municipalités doivent financer des services comme le transport en commun, les services de police et l'aménagement de pistes cyclables, dont elles tirent peu de bénéfices, tout en étant soumises à des règlements d'aménagement plus stricts que ceux des municipalités situées hors de la CMM;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et la CMM financent à parts égales le Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole depuis 2019;

CONSIDÉRANT QUE le programme vise à appuyer financièrement les municipalités rurales de moins de 25 000 habitants dont la superficie agricole représente au moins 80 % de leur superficie terrestre;

CONSIDÉRANT QUE le programme prendra fin en 2024 et que le renouvellement du financement par le gouvernement demeure incertain;

Sur proposition de M. Patrick Bousez, il est unanimement résolu :



DE DEMANDER au ministère des Affaires municipales de renouveler sa participation financière annuelle de 2,5 millions de dollars au Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole, et ce, jusqu'en 2035.

Copie conforme d'une résolution adoptée par le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités lors de la réunion tenue le 5 décembre 2024au Château Laurier de Québec

SYLVAIN LEPAGE

Directeur général

13 decembre 2024

Date